

---  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
---

**Enquête publique conjointe portant sur la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, nécessaires à l'aménagement de l'entrée de ville du 1 au 9 avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de Petit-Quevilly.**

---  
**Commune de Petit-Quevilly**  
---

Il est procédé **du jeudi 11 octobre 2018 au jeudi 25 octobre 2018 inclus**, soit pour une durée de quinze jours consécutifs, à une enquête publique conjointe portant sur la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire, nécessaires à l'aménagement de l'entrée de ville du 1 au 9 avenue Jean Jaurès sur le territoire de la commune de Petit-Quevilly.

Cette enquête conjointe se déroule sur le territoire de la commune de Petit-Quevilly et porte sur :

- la déclaration d'utilité publique
- l'enquête parcellaire

L'autorité compétente pour prendre les décisions relatives à la déclaration d'utilité publique, est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et deux registres d'enquêtes seront déposés dans la mairie de Petit-Quevilly où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leur bureau au public.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime : ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Philippe BRETON, directeur général adjoint « Habitat 76 » en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Petit-Quevilly aux jours et heures suivants :

- jeudi 11 octobre 2018 de 09 heures à 12 heures
- jeudi 18 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures
- jeudi 25 octobre 2018 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Petit-Quevilly – Place Henri Barbusse, 76141 Petit-Quevilly.
- par voie électronique, à l'adresse : [amenagement-urbanisme@petit-quevilly.fr](mailto:amenagement-urbanisme@petit-quevilly.fr) à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Petit-Quevilly.

Les informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture : ([www.seine-maritime.gouv.fr](http://www.seine-maritime.gouv.fr)).

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de la commune de Petit-Quevilly - Place Henri Barbusse- 76141 Petit-Quevilly.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans la mairie précitée et à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire de la commune de Petit-Quevilly.